

Interroger les « cadres normatifs » en mutation dans l'enseignement supérieur et la recherche à travers les phénomènes de plagiat universitaire

Questioning the Evolution of "Normative Frameworks" in Higher Education and Research through Academic Plagiarism

Brigitte Simonnot



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10090>

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.10090

ISSN : 2259-8901

Éditeur

Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2015

Pagination : 145-156

ISBN : 9782814302716

ISSN : 1633-5961

Référence électronique

Brigitte Simonnot, « Interroger les « cadres normatifs » en mutation dans l'enseignement supérieur et la recherche à travers les phénomènes de plagiat universitaire », *Questions de communication* [En ligne], 28 | 2015, mis en ligne le 31 décembre 2017, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/10090> ; DOI : 10.4000/questionsdecommunication.10090

BRIGITTE SIMONNOT

Centre de recherche sur les médiations

Université de Lorraine

F-54000

brigitte.simonnot@univ-lorraine.fr

INTERROGER LES « CADRES NORMATIFS » EN MUTATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE À TRAVERS LES PHÉNOMÈNES DE PLAGIAT UNIVERSITAIRE

Résumé. — Le plagiat universitaire soulève des questions de déontologie quand il s'agit de celui des chercheurs et, plus généralement, des questions d'éthique dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le sujet est sensible et les modalités d'action contre les manifestations de ce phénomène avancent très lentement. Les pratiques de plagiat n'interrogent pas seulement les principes moraux des individus qui s'y livrent, mais aussi les mutations de l'organisation académique, les responsabilités des acteurs de l'édition scientifique et de ceux qui font la science, ainsi que la place de l'auteur dans un « ordre documentaire » bousculé par les pratiques de publication en ligne.

Mots clés. — publications scientifiques, citations, normes, régulation

L'article de Brigitte Simonnot, « Le plagiat universitaire, seulement une question d'éthique ? » (2014), a donné lieu à des « Échanges ». Il revient donc à celle-ci de répondre aux chercheurs qui ont discuté ses propositions.

Dans la rubrique « Échanges » de la 27^e livraison de *Questions de communication*, plusieurs auteurs ont accepté de prolonger le débat ouvert sur le plagiat universitaire et ils méritent d'être remerciés pour les éclairages et approfondissements qu'ils apportent à la compréhension du phénomène. Ma contribution initiale (Simonnot, 2014) proposait de dépasser les questions d'éthique pour appréhender le phénomène du plagiat, en examinant les modalités de « traitement » de ce qui est perçu comme des pratiques déviantes dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), que ce soit chez les étudiants ou chez les enseignants/chercheurs. Il s'agissait aussi de nous interroger sur les remèdes à apporter pour lutter contre le phénomène, en veillant à ce que ces derniers n'introduisent pas une autre forme de toxicité dans nos univers académiques. Parmi les actions identifiées, j'appelais à renforcer les formations à la littéracie informationnelle – et à sa déclinaison plus exigeante dans l'ESR – et, plus largement, à s'appuyer sur des dispositifs spécifiques, notamment des comités d'éthique, chargés de penser et de mettre en œuvre des politiques institutionnelles adaptées.

Les cinq contributions, très riches, ont permis d'approfondir la discussion en développant plusieurs lignes d'argumentation. Michelle Bergadaà (2015a) retrace un historique bien documenté de sa lutte contre le plagiat et de son organisation. Christian Bessy et Francis Chateauraynaud (2015) mettent en perspective la « construction actuelle du plagiat comme problème public », les ambivalences qu'elle révèle quant à la production de valeur par le monde scientifique et « ses choix organisationnels ». Selon eux, cette construction participerait à une boucle d'autorégulation d'un système qui n'arrive plus à maîtriser en son sein les tensions que ses évolutions induisent, notamment du fait des nouvelles politiques managériales. D'où l'intérêt d'analyser l'évolution des « cadres normatifs » en vigueur dans l'ESR, que Florence Piron (2015) interroge par le biais du plagiat. Pour elle, le phénomène ne doit pas être un « leurre », mais inviter à examiner plus largement les mutations de nos « régimes de savoirs scientifiques ». Elle expose comment le mouvement du libre accès aux publications scientifiques, qui s'élargit à une « science ouverte engagée », participe aux modalités de réponse pour développer un *ethos* scientifique prenant soin des communs de la connaissance. Nicole Boubée (2015) s'intéresse plus particulièrement au plagiat étudiant et aux pistes pédagogiques que peuvent donner les travaux de recherche en sciences de l'information et de la communication.

Chacune de ces contributions apporte un éclairage différent sur la manière de constituer un objet scientifique à partir des phénomènes de plagiat. Certes, les pratiques de plagiat enfreignent les règles de la déontologie du chercheur et les attendus des études supérieures, dans leurs manifestations multiformes. S'emparer de la question en tant qu'objet de recherche conduit à problématiser la manière dont sont produites et circulent les connaissances scientifiques, à (ré)interroger les formes d'organisation du monde académique et de son intervention au sein d'une

économie de la connaissance. En guise de synthèse provisoire, et après avoir rappelé les émotions suscitées par le plagiat, je reviendrai sur la reconfiguration des modalités de publication scientifique et la responsabilité des acteurs qui y interviennent. Puis j'évoquerai certaines des mutations de l'« ordre académique » et la manière d'adapter nos interventions pour aider à l'appropriation des connaissances.

Dépasser l'émotion suscitée par les cas de plagiat

Lorsque des cas de plagiat sont découverts, ils suscitent beaucoup d'émotions. Émotion évidemment chez le plagié comme le détaille, dans son dernier ouvrage, Michelle Bergadaà (2015b : 31-32), mais aussi chez le supposé « plagieur » lorsque les accusations sont portées sur la place publique sans avoir fait l'objet d'une véritable instruction. Émotion également chez celles et ceux qui sont sensibles à ce qui est qualifié de pratique déviante ou frauduleuse, de comportement « prédateur » (Bessy, Chateauraynaud, 2015 : 191), ou encore de « corruption intellectuelle » (Bergadaà, 2015a : 181).

Reconnaître et accepter les émotions pour mieux les dépasser, c'est ce que propose le site collaboratif Responsable¹ de l'université de Genève mis en place par Michelle Bergadaà dans une initiative de recherche-action : il s'agit d'analyser des manifestations de plagiat afin d'envisager des modalités de lutte concrètes. La méthode des cas qui y est retenue permet de graduer les réponses qui peuvent y être apportées. Dans son ouvrage, la chercheuse s'intéresse aux justifications et aux réactions des « plagieurs » (Bergadaà, 2015b : 114 sq.). Elle analyse leurs arguments en croisant deux axes. Le premier axe est celui des valeurs morales : il va de l'absence de valeurs morales – l'amoralité – à l'immoralité, c'est-à-dire le fait d'avoir une conduite contraire aux principes moraux, que cette conduite soit ou non assumée par l'intéressé. Le second axe s'intéresse aux relations que le plagieur entretient avec les « normes sociales » en vigueur dans son environnement. Le plagieur peut être détaché de son environnement direct, autonome, voire préoccupé uniquement par son ambition personnelle, ou au contraire dépendant du regard des autres, tout à fait bien inséré dans une communauté, voire y occuper des responsabilités. Dans cette recherche-action, cette typologie des profils de plagieurs permet de simplifier la diversité des cas rencontrés et d'anticiper la nature des réactions aux accusations de la part de la personne impliquée, mais aussi celles de son environnement direct, puisqu'il s'agit d'ajuster les modes de lutte à chacun des cas. Si j'ai qualifié cette typologie d'« un peu sommaire » dans mon texte ouvrant les « Échanges », ce n'est pas pour discréditer le travail de l'auteure (elle approfondit le phénomène depuis plus de 11 ans), mais au sens premier de l'adjectif². Mon expérience dans des projets de recherche antérieurs m'a conduite à développer une réticence à l'encontre des

¹ Accès : <http://responsable.unige.ch/>. Consulté le 20/10/15.

² « Qui se limite à l'essentiel, tout en étant susceptible de développement », « qui présente les éléments les plus importants de quelque chose, qui donne de quelque chose un résumé ou une

typologies, qui ont en effet la particularité de simplifier l'examen de cas autour de quelques critères jugés essentiels. Certes, cette simplification est susceptible d'ouvrir de nouveaux développements. Cependant d'une part, des lecteurs trop rapides des typologies peuvent transformer les « profils » en stéréotypes ; d'autre part, en privilégiant certains critères par rapport à d'autres, les typologies ont tendance à « enfermer » l'analyse dans un cadre figé, et peuvent masquer d'autres tensions opérantes en situation. La typologie proposée par Michelle Bergadaà est bien adaptée au cadre de son action puisqu'elle s'attache, en tant qu'experte, à traiter en profondeur des cas précis qui lui sont soumis, et doit faire face, dans ce cadre, aux réactions souvent violentes des personnes impliquées voire de leur entourage. Christian Bessy et Francis Chateauraynaud (2015 : 202) suggèrent une autre typologie pour catégoriser l'univers des pratiques selon deux axes : « un gradient d'intentionnalité (degré de conscience de l'acte effectué) » et « un gradient d'objectivité » (degré de réalisation et de diffusion de l'objet approprié) ». En quelque sorte, cette dernière proposition rejoint celle de Michelle Bergadaà d'évaluer la gravité d'un plagiat non seulement à travers ses causes, mais surtout à travers ses conséquences (Bergadaà, 2015b : 31 sq.).

Les phénomènes de plagiat interrogent plus largement les valeurs mobilisées dans l'activité des chercheurs, qui ne sont pas seulement des « valeurs morales » et d'engagement collectif dans la production et la diffusion de connaissances, mais aussi des valeurs liées à l'agencement des relations au sein des collectifs qui produisent et diffusent les connaissances.

Des modalités de publication et d'édition scientifique reconfigurées

Si l'auteur d'une publication importe, c'est que la fonction auteur est d'une certaine façon garante à la fois du contexte dans lequel les connaissances sont produites et des modalités de leur production. Antoine Compagnon (s. d.) rapporte l'étymologie du mot *auteur* au latin *augeo* qui signifie d'abord « promouvoir ». L'auteur est celui qui promeut (une idée, une réflexion, une méthode, un résultat), celui qui prend une initiative, qui fonde, qui garantit, qui se porte garant du sens de l'écrit. Peu importe que les publications soient individuelles ou collectives : en signant de son nom, l'auteur accepte et reconnaît sa responsabilité à l'égard du contenu qu'il souhaite diffuser.

C'est aussi la responsabilité des éditeurs scientifiques de promouvoir les travaux des chercheurs. Les revues de qualité font appel à des relecteurs pour expertiser les textes qui leur sont soumis, selon un processus de « double aveugle » : le texte est rendu anonyme avant d'être transmis aux experts et, réciproquement, le ou

forme abrégée ». Voir : « Sommaire, adj », *Portail lexical du CNRTL*. Accès : <http://www.cnrtl.fr/definition/sommaire>. Consulté le 27/08/15.

les auteurs ne connaissent pas l'identité de ceux qui vont expertiser leur texte. Ce processus contribue à garantir une certaine impartialité pour améliorer la qualité des publications scientifiques, l'anonymat détachant le texte des individus qui l'ont produit, et ceux qui le relisent des emprises potentielles. Christian Bessy et Francis Chateauraynaud (2015 : 201) relèvent l'asymétrie entre les formes de pillage objectivables du plagiat de textes publiés et les formes de prédation des idées à la source, dont par exemple l'exploitation de travaux exposés dans des cercles réduits, qui peuvent aller des séminaires et *workshops* sans actes aux procédures d'expertise par les pairs d'articles de revue, de candidatures ou de propositions de projets de recherche. La plupart des instances d'évaluation de la recherche font signer des engagements sur l'honneur aux experts sollicités, mais la multiplication de ces instances d'évaluation peut conduire à y introduire des individus peu scrupuleux ou qui, débordés, seront sujets à des formes de cryptomnésie.

En général, les éditeurs de revue mentionnent qu'ils n'accueillent que des propositions « originales », une manière « politiquement correcte » de signifier que les textes plagiés seront refusés. Les initiatives de publicisation de leurs politiques en matière de plagiat sont encore rares, surtout en sciences humaines et sociales (SHS), et celles qui existent méritent par conséquent d'être saluées. C'est ainsi que les éditeurs de la revue *Research Policy* ont consacré un éditorial (Martin, 2013) dans lequel ils recensent les explications que donnent les chercheurs dont les textes sont refusés pour plagiat ou auto-plagiat. Par exemple, ils mentionnent que certains auteurs peuvent rechigner à citer des sources jugées insuffisamment reconnues (travaux publiés dans des supports moins prestigieux, sur des blogs, etc.). En effet, un relecteur scrupuleux s'attache à analyser les références bibliographiques fournies dans les articles qu'il expertise, leur pertinence et leur nature. On sait que, au début du web grand public, certains scientifiques développaient un certain mépris envers les ressources en ligne, qu'ils jugeaient globalement de qualité médiocre. Parmi les chercheurs actuels en lettres et en SHS, un certain nombre se souviennent sans doute des réserves manifestées par leurs professeurs à l'encontre des ressources en ligne lorsqu'ils étaient étudiants. Ben Martin (*ibid.*) rappelle aussi que les remerciements à la fin d'un texte peuvent permettre de mentionner celles et ceux qui ont contribué à la réflexion et/ou à l'amélioration du texte lors de discussions plus ou moins formelles. Néanmoins, notons que la pratique est encore rare et que les auteurs pensent plus souvent à remercier les financeurs que celles et ceux avec qui ils ont échangé de manière plus ou moins formelle, même si ces discussions ont été importantes pour cristalliser leur réflexion. Enfin, Ben Martin remarque que les éditeurs pourraient s'interroger sur la manière dont ils encouragent les citations de leur propre revue, citations qui contribuent à augmenter son facteur d'impact.

Le cas de l'auto-plagiat (le fait de publier à nouveau un texte ou une partie d'un texte) mérite que l'on s'y arrête. Ben Martin (*ibid.*) relate que certains auteurs pensent, de bonne foi, toucher des publics différents en publiant dans des revues différentes. Il commente cette explication en soulignant combien elle est affaiblie,

à l'ère où les revues sont diffusées dans un web mondialisé. Par ce commentaire, il prend acte des pratiques actuelles d'accès à l'information en ligne qui passent de moins en moins par la lecture suivie et régulière de certaines revues et de plus en plus par une interrogation par mots clés des moteurs web. Désormais, argumente-t-il, les textes sont plus facilement accessibles. D'une part, c'est occulter les stratégies éditoriales des moteurs de recherche du web qui donnent une visibilité variable aux différentes publications scientifiques ; d'autre part, cela élude les stratégies économiques des grands groupes d'édition scientifique qui recréent de la rareté en proposant des abonnements groupés à des bouquets de revues hétérogènes, à des coûts qui deviennent dissuasifs pour les bibliothèques universitaires. D'ailleurs, la revue *Research Policy*, publiée sous l'égide d'Elsevier, a choisi la voie dorée de l'*open access* : ce sont les auteurs et les financeurs des recherches qui peuvent payer pour « libérer » leurs textes. De fait, ces stratégies excluent celles et ceux qui n'ont pas de tels budgets à consacrer à leurs publications. Voilà qui remet en cause « le droit de chacun à prendre librement part au progrès scientifique » (Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, article 27), qui est une des motivations principales du mouvement du libre accès qu'évoque Florence Piron (2015). Au-delà de la production des connaissances et de la reconnaissance de leur contribution, de plus en plus de scientifiques se préoccupent des modalités de diffusion de leurs travaux. Certains font pression sur les grands groupes pour qu'ils bougent leurs lignes. D'autres réclament le droit d'exploiter ces entrepôts de publication pour procéder à des fouilles de données et en extraire des connaissances inédites, ce que les licences actuelles ne permettent généralement pas. Les grands éditeurs participent donc à une certaine privatisation des connaissances qu'ils accumulent via les revues qu'ils gèrent, et réservent un traitement inégal aux contributions et à leurs modalités d'accès, arbitré par l'épaisseur du portefeuille de leurs clients.

Ordre académique, ordre juridique et ordre des propriétés

La communication scientifique est au cœur du fonctionnement de la « République des sciences » (Polanyi, 1962) : disposer des résultats récents des recherches est crucial pour tous. Réputée supérieure à celle du grand public, l'« autorité scientifique » est par essence distribuée entre les chercheurs puisqu'ils sont amenés à participer à tour de rôle à diverses instances d'évaluation académique. Voir exposés dans les médias certains désordres, notamment liés à la fraude ou au plagiat, est susceptible de mettre à mal cette autorité. La plupart des « individus sociaux » se préoccupent de l'image des groupes auxquels ils appartiennent et des conséquences que cette dernière peut avoir sur la manière dont ils sont perçus par les autres (là où ils sont mais aussi au-delà). Cette image contribue à leur identité sociale et leur sera renvoyée en de multiples occasions. C'est une des raisons pour lesquelles l'immoralité est vécue comme beaucoup plus dommageable lorsqu'elle se produit dans la communauté à laquelle on appartient, comme l'ont montré des chercheurs en psychologie sociale (Toorn, Ellemers, Doosje,

2015). Ces pratiques viennent mettre à mal l'idée courante selon laquelle les défaillances sont toujours chez les autres. Une pratique qui va à l'encontre des principes moraux de son groupe d'appartenance est aussi vécue comme une attaque contre ce dernier. Pour préserver l'image liée à son identité sociale, une première réaction du groupe (ou de ses représentants) peut passer par le déni ou la relativisation de la pratique « déviante » (elle ne serait le fait que d'un individu qu'il suffirait de punir ou d'exclure, ou encore cela se produit ailleurs et se banalise, etc.). Tenter de taire les cas de plagiat, ne pas trop en parler, limiter leur publicisation sont des réactions primaires d'un groupe qui voit son image attaquée : comme dans le cas de la rumeur, en parler contribue à l'enfler. La production de guides et de codes de bonne conduite est une stratégie plus élaborée pour restaurer la confiance en l'identité sociale de la communauté scientifique. Elle a le mérite de contribuer à rappeler ou clarifier les règles, même si cela est fait de manière plus ou moins approfondie.

De la même manière que leurs membres contribuent à réguler le fonctionnement de la science, les institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche aiment régler en interne les problèmes qui sont les leurs. Michelle Bergadaà (2015b : 34) souligne combien il est difficile, pour les chercheurs et les enseignants du supérieur, d'accepter que l'« ordre académique » soit soumis à un « ordre juridique peu outillé face aux cas de plagiat académique » (*ibid.* : 190) : le traitement juridique des cas de plagiat académique est inadapté, notamment du fait de la longueur de la procédure et des coûts financiers engendrés. Christian Bessy et Francis Chateauraynaud (2015 : 201) expliquent aussi que les lois sur la contrefaçon sont peu adaptées au plagiat académique. Avec justesse, ils relèvent la tension entre la « logique de don » qui sous-tend l'idéal d'engagement dans des activités de recherche scientifique et les logiques de concurrence pour accéder à des postes ou à des crédits de financement des travaux. L'« ordre académique » serait en mutation : en particulier, les relations hiérarchiques qui y prévalent – dont l'image du mandarin est une forme caricaturale du passé – tendraient à s'estomper ou à perdre de leur attrait pour céder le pas à un travail collaboratif reconnaissant davantage l'implication de chacun. En même temps, les politiques managériales sont sources de pression accrue sur les chercheurs³, une pression susceptible de renforcer les tensions professionnelles : considérés en tant que pairs dans les processus d'évaluation des travaux de recherche ou autres, ils sont placés de plus en plus en concurrence les uns vis-à-vis des autres pour obtenir une reconnaissance et des moyens. L'ambiguïté, voire l'opposition, entre d'un côté des logiques fondées sur des échanges symboliques (« sans calcul »), appréhendant la connaissance comme un bien commun et, de l'autre, les intérêts privés qui persistent dans le monde scientifique peuvent contribuer à nourrir les pratiques « déviantes » dont le plagiat et la fraude scientifique.

La théorie des « communs » qu'évoque Florence Piron (2015) remet en cause, à la suite des travaux de l'économiste Elinor Ostrom (1990 ; voir aussi Le Crosnier, 2015), la thèse selon laquelle la propriété privée serait la seule manière

³ Voir, pour le Canada, l'article de L. Bonneville (2014).

d'assurer une gouvernance optimale pour « prendre soin » des biens. En effet, cette dernière idée repose sur un présupposé valorisant l'initiative individuelle (et l'image entrepreneuriale du libéralisme) au détriment de l'action collective. Les « biens » de la connaissance, au sens économique du terme, en tant que biens collectifs ne devraient pas être des biens rivaux (puisqu'en disposer n'en prive pas les autres, au contraire), ou excluables (tout le monde devrait pouvoir en profiter). Il s'agit de changer de cadre normatif, en reprenant l'esprit des « communs de la connaissance » selon deux principes : 1) les idées doivent circuler pour aider les autres « à penser et à travailler » ; 2) ce qui est à valoriser, ce n'est pas tant la trace (les écrits signés par leurs auteurs) que la potentialité de ces écrits à générer de nouvelles idées parce que leurs arguments traverseraient de « nouveaux esprits » (Piron, 2015 : 228). Si l'on prend acte que le chercheur, en tant qu'individu, est « bien plus construit par des déterminismes sociaux [...] qu'auto-créé par sa raison » (*ibid.* : 223), il conviendrait de considérer que les idées qui lui traversent l'esprit sont le fruit de ces déterminismes culturels et sociaux.

Place de l'auteur dans un nouvel ordre documentaire

Christian Bessy et Francis Chateauraynaud (2015 : 198) suggèrent que, si l'on retient finalement un principe d'« efficacité cognitive », c'est principalement la teneur de la publication qui importe, l'identification des auteurs étant secondaire. De ce point de vue, le plagiat ne serait pas forcément dommageable pour le lecteur. C'est ce principe d'efficacité cognitive que *Wikipedia* a poussé au bout de sa logique à ses débuts⁴ mais cela a aussi donné lieu à des dérives, l'encyclopédie collaborative devenant un terrain où la promotion commerciale et le *lobbying* pouvaient avancer masqués (Foglia, 2009). La « communauté *Wikipedia* » a peu à peu lourdement renforcé les règles en faveur de la citation des sources (Sahut, 2014) et ce n'est pas un hasard : la citation des sources contribue de manière non négligeable à la traçabilité des idées. Dans une publication, le nom de l'auteur est une métadonnée importante qui participe à restituer le contexte de sa production.

Certes, publier sous un pseudonyme individuel ou collectif pourrait contribuer à mieux marquer le travail de collaboration qui a permis l'émergence des textes. Ce choix a été fait pour rendre compte des travaux du réseau thématique pluridisciplinaire 33 « Document et contenu : création, indexation, navigation », soutenu par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et coordonné par Jean-Michel Salaün, entre 2002 et 2005, travaux qui ont été déposés dans les archives ouvertes et édités sous forme imprimée (Pédauque, 2006). L'objectif du

⁴ L'histoire de *Wikipedia* apporte des explications à l'ouverture totale de l'écriture aux premiers temps de cette encyclopédie collaborative : son ancêtre *Nupedia* avait été conçue pour être écrite par des chercheurs et des scientifiques, mais n'a pas pu franchir la barre de quelques articles. Changer les habitudes des scientifiques, attachés et tenus par les modalités traditionnelles de publication, n'a pu passer qu'en ouvrant largement l'écriture à la collaboration d'amateurs.

pseudonyme était, d'une part, « d'atténuer la personnalisation et les jeux de rôles très vifs dans le monde scientifique, y compris et peut-être surtout dans les débats publics et souvent focalisés sur la signature » ; d'autre part, de « construire une perspective interdisciplinaire » sur le document numérique en évitant de mettre en avant tel ou tel, ce qui pourrait être « perçu comme la volonté de privilégier sa discipline ou son école » (Salaün, 2005 : 213). Le réseau regroupait plus de 60 chercheurs et si Jean-Michel Salaün a dirigé la synthèse de ces travaux, cette synthèse a été révisée en retour par la « communauté » des chercheurs. Dans les règles d'écriture qui ont été mises en place pour ce collectif, on peut noter celle requérant « peu ou pas de citations [...] pour éviter de privilégier une approche disciplinaire » (*ibid.* : 215). Était annoncée la constitution d'une liste indépendante de références bibliographiques dans un processus parallèle⁵. Le souci d'éviter la domination d'une discipline sur une autre allait jusqu'à préciser, dans ces règles, que « l'ensemble des pratiques disciplinaires d'écriture [devaient] être prises en compte, sans domination symbolique » (*ibid.* : 216), qu'il s'agisse des schémas, des formules ou des raisonnements formels tels que pratiqués dans les sciences de l'ingénieur ou de la rhétorique des sciences humaines et sociales. Dans ce cas, adopter un pseudonyme était une réponse aux problèmes de pouvoir observables dans les travaux scientifiques et aux tentations de domination d'une approche disciplinaire sur une autre : gommer ces « empreintes disciplinaires » permettait de desserrer les phénomènes d'emprise susceptibles de freiner la discussion et l'innovation.

Néanmoins, la place de l'auteur reste d'actualité dans le nouvel ordre documentaire qui s'installe *via* l'écriture collaborative et en réseau car il est difficile de trouver une alternative efficace qui garantisse autant la teneur de la contribution. Ce qui est discuté dans le mouvement de l'accès ouvert et d'une science ouverte n'est pas la reconnaissance de cette filiation entre les textes et leurs auteurs. C'est la privatisation des écrits du fait des prix outranciers pratiqués par certains éditeurs qui crée artificiellement de la rareté, au détriment d'une plus large diffusion. Par nature, les biens de la connaissance sont des biens publics au sens où un marché concurrentiel ne peut en assurer de manière optimale la production et la diffusion. Cependant, une large diffusion n'est pas non plus synonyme d'une appropriation adéquate. Pour fonctionner, l'économie de la connaissance (Foray, 2000) a besoin de personnes bien formées et instruites.

Aider à l'appropriation : former encore et toujours

Nicole Boubée (2015) s'intéresse davantage au plagiat chez les élèves et les étudiants qu'à celui des chercheurs. En axant ses propos sur les pratiques de copier-coller qu'elle a étudiées chez les élèves de l'enseignement secondaire (Boubée, 2010), elle

⁵ À ce jour, nous n'avons pas la trace de la liste de références bibliographiques. Peut-être finalement cette liste n'était-elle pas aussi importante, une fois les contributions rédigées et revues collectivement.

développe combien l'apprentissage de l'usage de l'information est difficile alors qu'il est crucial pour les apprentissages. Le copier-coller est une phase manipulatoire qui intervient dans nombre de plagiats de sources numériques, mais l'auteure a montré que réduire ces pratiques à un plagiat intentionnel, c'est ignorer la plupart de ses manifestations : le copier-coller fait partie des « bricolages » employés par les jeunes étudiants qu'elle a observés et avec lesquels elle a conduit des entretiens. Elle a mis en évidence que les lycéens y recourent à la fois pour mieux comprendre les questions qu'ils doivent traiter, pour garder des repères et réduire le foisonnement des ressources disponibles. Il s'agit de se constituer un document de travail pour faciliter la synthèse et d'un moyen de « contrôler son activité informationnelle » (*ibid.* : 212) de manière à échapper à ce qu'elle qualifie de « pathologies de l'information ».

L'affiliation universitaire des étudiants, comme l'affiliation scientifique des chercheurs (être reconnu par ses pairs, être intégré dans les activités et assurer des responsabilités), passent par la maîtrise des règles liées aux productions écrites et aux publications, règles qui peuvent paraître insurmontables lorsqu'on les découvre et donner lieu à des pratiques d'évitement. Ces règles sont encore souvent acquises par imitation : si les enseignements explicites se développent, ils ne couvrent qu'une partie des règles. Nicole Boubée appelle à une collaboration plus étroite entre bibliothécaires et enseignants à l'université, à l'instar de la manière dont agissent les professeurs-documentalistes dans l'enseignement secondaire, en France, et je ne peux que souscrire à cette vision, qui recouvre des enjeux éducatifs et pas seulement de formation. Dans les universités comme dans le monde des chercheurs, c'est une vision systémique qu'il faut aussi développer pour penser les modalités qui permettent l'affiliation des étudiants. Les étudiants qui ont le plus besoin d'aide sont les moins susceptibles d'en chercher, faute de savoir comment faire. La piste du *help seeking* – percevoir et décider que l'on a besoin d'aide, établir un but dans sa recherche d'aide, savoir à qui s'adresser, solliciter cette aide, l'obtenir et savoir l'utiliser – mérite d'être repensée en déclinant aussi ces modalités d'aide dans des services en ligne puisque c'est par là que passent désormais beaucoup de pratiques. Il s'agit d'apprendre à « s'affranchir graduellement de la pure imitation » (Bessy, Chateauraynaud, 2015 : 196), de dépasser le « savoir reproduire » (Gerard, 2000) pour donner aux textes tout leur sens.

Conclusion

Parler du plagiat universitaire non comme de faits divers concernant des délinquants mais en l'analysant comme objet scientifique dans ses diverses dimensions permet d'envisager des actions pérennes et consistantes pour éviter que les pratiques ne se propagent. Comme nous avons choisi de le faire, plusieurs auteurs s'accordent sur l'intérêt de traiter ensemble le plagiat étudiant et le plagiat des scientifiques (Bergadaà : 2015a : 180 ; Piron, 2010 *in* : Bessy, Chateauraynaud, 2015 : 192), même

si les conséquences de ces deux types de pratiques sont d'un ordre différent. Nous l'interprétons comme un signe de ce que les mondes de l'enseignement et de la recherche partagent un idéal, voire une certaine forme d'identité sociale. Si le plagiat est jugé plus sévèrement lorsqu'il est le fait de chercheurs, c'est qu'il ébranle le fonctionnement de la « République des sciences » fondée sur des collaborations entre scientifiques appartenant à des institutions différentes.

Il y a peut-être quelque fondement à penser que les technologies numériques et le développement du web ont une responsabilité dans l'augmentation des pratiques de plagiat. En effet, la multiplicité des publications expose le lecteur à de nombreuses sources. L'accès *via* les moteurs de recherche favorise la « découverte » heureuse d'une lecture, souvent décontextualisée. Le copier-coller (CTRL C – CTRL V) se substitue à la prise de notes manuscrites dans un carnet ou dans un cahier. En même temps, cette abondance des ressources disponibles appelle à approfondir les formations. Il n'est jamais trop tôt pour commencer, puisque ces formations doivent être longues et soutenues pour permettre aux étudiants, progressivement, de maîtriser les règles de l'écriture universitaire puis, pour certains d'entre eux, de l'écriture scientifique. Il s'agit bien de défendre et de promouvoir les « valeurs de création et de diffusion de connaissances affirmées dans une absolue égalité des chances » (Bergadaà (2015b : 193) et l'on peut valoriser le mérite individuel par la reconnaissance sans pour autant nier la valeur de l'action collective. Ce qui est certain, c'est que les technologies en réseau contribuent aussi à la mise en visibilité des pratiques qui vont à l'encontre de l'*ethos* scientifique et nous donnent l'occasion de repenser nos modalités d'action en tant qu'enseignants et en tant que chercheurs. Les cinq textes qui ont prolongé le débat dans la livraison précédente de cette revue y contribuent, chacun à leur manière, et la conversation n'est pas près d'être close.

Références

- Bergadaà M., 2015a, « Une brève histoire de la lutte contre le plagiat dans le monde académique », *Questions de communication*, 27, pp. 171-188. Accès : <http://questionsdecommunication.revues.org/9787>. Consulté le 30/10/15.
- 2015b, *Le Plagiat académique. Comprendre pour agir*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Bessy C., Chateauraynaud F., 2015, « Alertes et chuchotements. Le plagiat universitaire entre disputes informelles, scandales publics et politiques managériales », *Questions de communication*, 27, pp. 189-204. Accès : <http://questionsdecommunication.revues.org/9800>. Consulté le 30/10/15.
- Boubée N., 2010, « Le rôle des copiés-collés dans l'activité de recherche d'information des élèves du secondaire », in : *Actes du colloque international L'Éducation à la culture informationnelle*, Lille, 16-18 oct. 2008, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, pp. 208-220
- 2015, « Par-delà le plagiat, les copiés-collés », *Questions de communication*, 27, pp. 205-215. Accès : <http://questionsdecommunication.revues.org/9809>. Consulté le 30/10/15.

- Bonneville L., 2015, « Les pressions vécues et décrites par des professeurs d'une université canadienne. Témoignages », *Questions de communication*, 26, pp. 197-218. Accès : <http://questionsdecommunication.revues.org/9293>. Consulté le 30/10/15.
- Compagnon A., s. d., *Théorie de la littérature : qu'est-ce qu'un auteur ?*, cours à l'Université de Paris-Sorbonne. Accès : <http://www.fabula.org/compagnon/auteur.php>. Consulté le 20/10/15.
- Foglia M., 2009, « Faut-il avoir peur de Wikipédia ? », *Études*, 4, t. 410, pp. 463-472. Accès : <http://www.cairn.info/revue-etudes-2009-4-page-463.htm>. Consulté le 30/10/15.
- Foray D., 2000, *L'Économie de la connaissance*, Paris, Éd. La Découverte/Syros.
- Gerard F.-M., 2000, « Savoir; oui... mais encore ! », *Forum - pédagogies*, mai 2000, pp. 29-35.
- Le Crosnier H., 2015, *En communs. Une introduction aux communs de la connaissance*, Caen, C & F Éd.
- Martin B. R., 2013, « Whither Research Integrity ? Plagiarism, Self-Plagiarism and Coercive Citation in an Age of Research Assessment », *Research Policy*, vol. 42, 5, pp. 1005-1014. Accès : <http://dx.doi.org/10.1016/j.respol.2013.03.011>. Consulté le 30/10/15.
- Ostrom E., 1990, *Governing the commons. The evolution of institutions for collective action*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Pédauque R.T., 2006, *Le Document à la lumière du numérique*, Caen, C & F Éd.
- Piron F., 1996, « Écriture et responsabilité. Trois figures de l'anthropologue », *Anthropologies et sociétés*, vol. 20, 1, pp. 125-148
- 2015, « Penser le plagiat pour mettre en lumière le cadre normatif du régime contemporain des savoirs scientifiques », *Questions de communication*, 27, pp. 217-231. Accès : <http://questionsdecommunication.revues.org/9818>. Consulté le 30/10/15.
- Polanyi M., 1962, « The Republic of Science: Its Political and Economical Theory », *Minerva*, 1, pp. 54-74.
- Sahut G., 2014, « "Citez vos sources" : archéologie d'une règle au cœur du savoir wikipédien (2002-2008) », *Études de communication*, 42, pp. 97-110. Accès : <http://edc.revues.org/5721>. Consulté le 10/12/14.
- Salaün J.-M., 2006, « Roger T. Pédauque au travail », pp. 213-218, in : Pédauque R.T., *Le Document à la lumière du numérique*, Caen, C&F éditions
- Simonnot B., 2014, « Le plagiat universitaire, seulement une question d'éthique ? », *Questions de communication*, 26, pp. 219-233. Accès : <http://questionsdecommunication.revues.org/9304>. Consulté le 30/10/15.
- Toorn J. van der, Ellemers N., Doosje B., 2015, « The Threat of Moral Transgression : The Impact of Group Membership and Moral Opportunity », *European Journal of Social Psychology*, 45, pp. 609-622. Accès : doi:10.1002/ejsp.2119. Consulté le 30/10/15.